

N° : 2020.6.74

Nb de membres
en exercice :
31

Nb de membres
en exercice :
31

Nb de présents :
25

Nb d'absents :
6
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 2

Votants :
27
- dont « pour » : 27
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 décembre 2020
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

OBJET : APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE - CREATION, SUPPRESSION ET TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

POINT 5.1 DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

CONSIDERANT la nécessité de réactualiser le tableau des effectifs du personnel de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en sa séance du 1^{er} décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 3 décembre 2020 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° DECIDE

- **la transformation des postes suivants** (suite aux avancements de grade 2020) :
 - le poste d'adjoint administratif n° ADJ ADM 001 devient poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe n° ADJ ADM PR2 008 - Nomination à l'ancienneté.
 - le poste d'adjoint d'animation n° ADJ ANI 019 devient poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe n° ADJ ANI PR2 036 - Nomination à l'ancienneté.
 - le poste d'animateur n° ANIM 001 devient le poste d'animateur principale 2^{ème} classe n° ANIM PR2 001 – Nomination à l'ancienneté.
 - le poste d'opérateur qualifié n° OTAPS2 Q 001 devient poste d'Opérateur principal n° OTAPS3 PR 001 - Nomination à l'ancienneté.
 - le poste D'ATSEM n° ATSEM PR2 005 devient poste d'ATSEM principale de 1^{ère} classe n° ATSEM PR1 003 - Nomination à l'ancienneté.
- **la création des postes suivants** :
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2021

Délibération n° 2020.6.74

Page 1/2
(dont 0 page en annexe)

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2021;
- 1 poste d'attaché à temps non complet 28/35^{ème} pour le poste de responsable de la Pépinière d'Entreprises Cap'Réseau à compter du 1^{er} janvier 2021.

- **la suppression des postes suivants :**

- le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe n° ADJ ANI PR2 029
- le poste d'adjoint administratif n° ADJ ADM 001 à temps complet 35/35^{ème}
- le poste d'adjoint d'animation n° ADJ ANI 019 à temps non complet 23/35^{ème}
- le poste d'animateur n° ANIM 001 à temps complet 35/35^{ème}
- le poste d'opérateur qualifié n° OTAPS2 Q 001 à temps complet 35/35^{ème}
- le poste D'ATSEM n° ATSEM PR2 005 à temps non complet 28.7/35^{ème}

2° AUTORISE

- D'une manière générale Monsieur le Président à procéder aux recrutements et aux nominations correspondantes afin de pourvoir les emplois prévus dans le cadre susvisé ;

3° PROCEDE

- Par conséquent à la mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé selon les considérations évoquées ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
A Ribeaupillé, le 15 décembre 2020



Le Président,

M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 21 décembre 2020 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Délibération n° 2020.6.74

Page 2/2
(dont 0 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com